



COMMUNE DE PRAZ-SUR-ARLY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.
<https://www.mairie-prazsurarly.fr/commune/finances/budget-communal>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est soumis au vote du conseil municipal le 5 février 2026. Une fois voté il peut être consulté sur simple demande auprès de l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été réalisé sur les bases de travaux et débats en Commission des Finances les 16/10/2025, 04/12/2025 et 15/01/2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir les taux de fiscalité votés en 2025 ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'assurer la continuité de fonctionnement de la collectivité malgré les échéances électorales ;
- de mobiliser des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, crèche, loyers, taxes de séjours, secours sur pistes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions...

Les *recettes de fonctionnement* 2026 représentent 6 506 632,00 euros (dont 677 913,28 € de résultat antérieur reporté).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la sécurisation de la voirie, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations, les participations aux organismes extérieurs et les intérêts des emprunts.

Les salaires représentent 25,96 % des dépenses de fonctionnement de la ville (26,43% en 2025).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

BUDGET PRINCIPAL						
Section de Fonctionnement						
Dépenses	CA 2022 pour rappel	CA 2023 pour rappel	CA 2024 pour rappel	CA 2025	BP 2025 avec DM	BP 2026
	3 979 108,69 €	4 262 801,47 €	10 596 347,16 €	4 937 111,80 €	6 992 402,00 €	6 506 632,00 €
011 Charges à caractère général	934 324,21 €	1 115 154,30 €	1 183 192,36 €	1 264 941,72 €	1 560 667,00 €	1 462 500,00 €
012 Charges de personnel	1 046 086,93 €	1 152 902,88 €	1 165 526,30 €	1 258 221,17 €	1 273 100,00 €	1 321 000,00 €
014 Atténuations de produits	285 407,00 €	287 126,00 €	294 891,00 €	334 924,00 €	335 000,00 €	360 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 107 722,56 €	1 182 469,39 €	1 232 951,07 €	1 441 725,37 €	1 449 932,00 €	1 539 632,00 €
<i>Dépenses de gestion des services</i>	3 373 540,70 €	3 737 652,57 €	3 876 560,73 €	4 299 812,26 €	4 618 699,00 €	4 683 132,00 €
66 Charges financières	182 320,09 €	170 802,84 €	269 626,17 €	177 018,89 €	178 403,00 €	200 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	- €	1 309,00 €	608,00 €	353,67 €	1 500,00 €	1 500,00 €
68 Dotations aux provisions	990,00 €	400,00 €	199,00 €	3 188,60 €	238 800,00 €	241 000,00 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	183 310,09 €	172 511,84 €	270 433,17 €	180 561,16 €	418 703,00 €	442 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement					1 595 000,00 €	1 121 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	456 738,38 €	360 000,00 €	260 000,00 €
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	456 738,38 €	1 955 000,00 €	1 381 000,00 €
Recettes	CA 2022 pour rappel	CA 2023 pour rappel	CA 2024 pour rappel	CA 2025	BP 2025 avec DM	BP 2026
	6 945 126,27 €	6 129 966,69 €	12 379 342,29 €	7 211 789,02 €	6 992 402,00 €	6 506 632,00 €
013 Atténuations de charges	21 056,41 €	8 675,99 €	11 694,27 €	19 135,38 €	22 200,00 €	10 500,00 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	211 183,33 €	279 825,25 €	244 466,35 €	255 576,56 €	321 980,00 €	250 840,00 €
73 Impôts et taxes	4 033 876,21 €	4 197 518,76 €	4 657 060,27 €	4 745 230,80 €	4 675 384,00 €	4 632 300,00 €
74 Dotations et participations	526 836,88 €	566 784,50 €	582 658,65 €	657 133,17 €	627 654,00 €	576 655,00 €
75 Autres produits de gestion courante	281 193,27 €	234 524,55 €	341 823,18 €	436 881,64 €	370 500,00 €	358 023,72 €
<i>Recettes de gestion courante</i>	5 074 146,10 €	5 287 329,05 €	5 837 702,72 €	6 113 957,55 €	6 017 718,00 €	5 828 318,72 €
77 Produits exceptionnels	12 500,00 €	7 069,50 €	4 505 358,46 €	40 901,27 €	400,00 €	400,00 €
78 Reprise sur amortissements et provisions	256,00 €		1 803,00 €	199,00 €		
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	12 756,00 €	7 069,50 €	4 507 161,46 €	41 100,27 €	400,00 €	400,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	82 447,20 €		
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	82 447,20 €	- €	- €
002 Excédent d'exploitation reporté	1 771 209,39 €	770 699,14 €	395 558,23 €	974 284,00 €	974 284,00 €	677 913,28 €
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025		
Résultat de fonctionnement cumulé	2 966 017,58 €	1 867 165,22 €	1 782 995,13 €	2 274 677,22 €		
Résultat de fonctionnement de l'année	1 194 808,19 €	1 096 466,08 €	1 387 436,90 €	1 300 393,22 €		

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, on retrouve toutes les dépenses récurrentes de la Commune, notamment :

- Les charges à caractère général (Contrats, fluides, télécommunications, fournitures...) pour 1 462 500,00 €
- Les charges de personnel pour 1 321 000,00 €
- Les subventions versées aux associations pour 814 000,00 €
- Le forfait communal pour le fonctionnement de l'Ecole Maternelle pour 40 000,00 €
- La subvention de fonctionnement aux organismes publics pour 212 000,00 € (Commune de Megève – Crèche et Accueil de Loisir)
- La subvention de fonctionnement au CCAS pour 15 500,00 €
- Les partenariats sportifs pour 5 500,00 €
- Une provision pour risque sur les terrains de la ZAC des Varins acquis par TERACTION pour 238 000,00 €
- Les intérêts des emprunts pour 199 703,51 €
- Le virement à la section d'investissement* de l'excédent de la section de fonctionnement de 2026 pour 1 157 476,28 €

** L'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement.*

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total pour 2025 de 3 950 047 € et prévision 2026 de 3 950 000 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et de la gestion du patrimoine ;
 - Les services périscolaires et cantine pour 71 000 €, (recettes de la cantine évaluées en baisse de 16% compte-tenu de l'instauration de la tarification au quotient familial à compter du 1^{er} janvier 2026)
 - Les services de la petite enfance (crèche) pour 42 000 €,
 - Les locations de salles pour 2 000,00 €,
 - Les redevances d'occupation du domaine public pour 10 640 €,
 - Les revenus des immeubles pour 210 000 €,
 - La taxe de séjour pour 95 000 €,
 - La redevance au titre de la DSP du domaine skiable pour 52 000 €.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 (identiques à 2025) :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation 22,25%
 - Taxe foncière sur le bâti 30,49%
 - Taxe foncière sur le non bâti 136,81%
 - Majoration de la taxe d'habitation 30,00% de majoration sur la TH (résidences secondaires)
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE), le taux est de 29,60 %

Le produit inscrit de la fiscalité locale s'élève à 3 952 000 €. Il est à noter qu'au moment du vote du budget les

bases n'ont pas encore été notifiées par les services de l'Etat.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat n'étant pas connues à ce jour, nous inscrirons au budget primitif 2026 la somme de 277 255 €. Pour rappel en 2025 nous avons perçu 282 102 €.

e) Les charges financières.

Les intérêts d'emprunts sont en hausse par rapport à 2025, un emprunt de 2 millions d'euros ayant été souscrit en 2025.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement vise à préparer l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL						
Section d'Investissement						
Dépenses	CA 2022 pour rappel	CA 2023 pour rappel	CA 2024 pour rappel	CA 2025	BP 2025 avec DM	BP 2026
	4 094 746,49 €	5 061 040,69 €	11 311 472,35 €	5 938 707,67 €	8 568 174,27 €	4 988 631,78 €
20 Immobilisations incorporelles	3 036,00 €		7 920,00 €	7 950,00 €	42 056,00 €	10 110,00 €
21 Immobilisations corporelles	265 983,38 €	247 111,08 €	3 923 515,04 €	477 901,00 €	644 909,63 €	399 980,91 €
23 Immobilisations en cours	2 853 944,53 €	1 927 243,80 €	3 150 519,84 €	4 049 777,56 €	6 559 076,66 €	3 331 558,18 €
27				500 000,00 €	500 000,00 €	
<i>Dépenses d'équipement</i>	3 122 963,91 €	2 174 354,88 €	7 081 954,88 €	5 035 628,56 €	7 746 042,29 €	3 741 649,09 €
10 Dotations et fonds globalisés d'investissement	13 727,06 €	8 812,37 €	153 211,50 €			
13 Subventions d'investissement	32 796,00 €					
16 Remboursements d'emprunts et de dettes	674 850,34 €	676 598,56 €	752 052,78 €	734 457,64 €	735 957,71 €	816 747,87 €
<i>Dépenses financières</i>	721 373,40 €	685 410,93 €	905 264,28 €	734 457,64 €	735 957,71 €	816 747,87 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	82 447,20 €		
041 Opérations patrimoniales	163 394,40 €	18 121,50 €	1 685 333,31 €	86 174,27 €	86 174,27 €	67 785,25 €
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	250 409,18 €	82 990,50 €	3 324 253,19 €	168 621,47 €	86 174,27 €	67 785,25 €
001 Déficit antérieur reporté	- €	2 118 284,38 €	- €	- €		362 449,57 €
Recettes	CA 2022	CA 2023 pour rappel	CA 2024 pour rappel	CA 2025	BP 2025 avec DM	BP 2026
	1 976 462,11 €	5 994 525,86 €	11 488 104,53 €	5 576 258,10 €	8 568 174,27 €	4 988 631,78 €
13 Subventions d'investissement	312 542,47 €	705 204,66 €	223 269,85 €	1 556 077,59 €	2 407 167,69 €	1 313 082,59 €
16 Emprunts et Dépôts et cautionnements reçus		1 900 000,00 €		2 001 500,00 €	2 601 500,00 €	
23 Immobilisations en cours		264 012,48 €	36 663,63 €			
<i>Recettes d'équipement</i>	312 542,47 €	2 869 217,14 €	259 933,48 €	3 557 577,59 €	5 008 667,69 €	1 313 082,59 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	543 681,75 €	559 231,72 €	688 392,32 €	490 424,55 €	497 989,00 €	615 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement		2 195 318,44 €	1 471 606,99 €	808 711,13 €	808 711,13 €	1 596 763,94 €
024 Produits des cessions					35 000,00 €	15 000,00 €
<i>Recettes financières</i>	543 681,75 €	2 754 550,16 €	2 159 999,31 €	1 299 135,68 €	1 341 700,13 €	2 226 763,94 €
021 Virement de la section d'exploitation					1 595 000,00 €	1 121 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	456 738,38 €	360 000,00 €	260 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	163 394,40 €	18 121,50 €	1 685 333,31 €	86 174,27 €	86 174,27 €	67 785,25 €
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	585 652,30 €	370 758,56 €	8 134 686,57 €	542 912,65 €	2 041 174,27 €	1 448 785,25 €
001 Excédent antérieur reporté	534 585,59 €		933 485,17 €	176 632,18 €	176 632,18 €	
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025		
Résultat d'investissement	-2 118 284,38 €	933 485,17 €	176 632,18 €	- 362 449,57 €		
<i>RAR recettes</i>	1 323 325,11 €	4 534 314,72 €	1 959 817,25 €	1 228 219,72 €		
<i>RAR dépenses</i>	1 400 359,17 €	6 939 406,88 €	2 945 160,56 €	2 462 534,09 €		
Résultat d'investissement	-2 195 318,44 €	-1 471 606,99 €	- 808 711,13 €	- 1 596 763,94 €		
Résultat cumulé (Investissement + Fonctionnement)	847 733,20 €	3 899 502,75 €	1 959 627,31 €	1 912 227,65 €		
Résultat cumulé dt RAR	770 699,14 €	1 494 410,59 €	974 284,00 €	677 913,28 €		

c) Les principaux projets de l'année 2026 inscrits au budget primitif sont les suivants :

- Divers travaux de sécurisation et gros entretien du patrimoine bâti communal (école, crèche, mairie, appartements, salle hors sac, Office de tourisme, Snack des Belles, Salle de la Rosière...)
- Transformation de l'ancienne étable en salle de restauration et ludique au Plan de l'Aar et création de locaux pour l'exploitation agricole par l'alpagiste
- Remplacement du tracto pelle
- Remplacement de l'éclairage public de la plaine des Belles
- Travaux de reprise d'enrobés 2026
- Achèvement de la Route du Nant du Praz
- Recalibrage de la RD1212 en lien avec les travaux du centre village (maîtrise d'œuvre et frais divers)
- Piétonisation centre village : réalisation des plantations
- Réfection de la Route du Thovex (hameau de la Tonnaz)
- Amélioration du stationnement au départ des randonnées, lieudit Coudet, et finalisation du sentier des Minimouilles
- Reprise du seuil de la passerelle des Varins (accès piéton domaine skiable depuis les berges de l'Arly)
- Acquisition de nouvelles décorations hivernales pour le centre village
- Renouvellement de la signalétique communale
- Renouvellement de mobiliers et matériels informatiques pour les agents communaux, amélioration de l'ergonomie des postes de travail
- Renouvellement de la vaisselle du restaurant scolaire
- Amélioration des logiciels métiers

Nota : l'année 2026 étant une année électorale, les crédits d'investissement inscrits au budget primitif sont des crédits nécessaires à la suite de projets déjà engagés, au gros entretien et à la sécurité des bâtiments ou installations, et au renouvellement d'équipements visant à assurer la continuité et le bon fonctionnement des services publics.

d) Les recettes d'investissements prévues :

- Le virement des excédents de fonctionnement 2026,
- Les taxes d'aménagements,
- Les subventions accordées par les financeurs en lien avec les projets ci-dessus,
- Le produit de la revente de matériel d'occasion.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

réparties comme suit :

- Dépenses 2026	: 6 506 632,00 €
- Recettes 2026	: 6 506 632,00 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

réparties comme suit :

- Dépenses 2026	: 4 988 631,78 €
- Recettes 2026	: 4 988 631,78 €

c) Principaux ratios

Ratio d'analyse financière	2024	2025	Prévisions 2026
Population INSEE	1279	1316	1339
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 146 186,90 €	4 395 081,79 €	4 883 132,00 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 837 702,72 €	6 113 957,55 €	5 828 318,72 €
Remboursement d'emprunt	752 052,78 €	734 457,64 €	815 247,87 €
Encours de la dette au 31/12/N	8 090 472,93 €	9 356 015,19 €	8 540 767,32 €
Epargne brut (RRF - DRF)	1 691 515,82 €	1 718 875,76 €	945 186,72 €
Taux d'épargne brute (%) (Epargne brute / RRF)	28,98%	28,11%	16,22%
Epargne nette (€) (Epargne brute- Annuité remboursement du capital)	939 463,04 €	984 418,12 €	129 938,85 €
Taux d'épargne nette (%) (Epargne nette/RRF)	16,09%	16,10%	2,23%
Capacité de désendettement (encours dette/épargne brute)	4,78	5,44	9,04
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	139%	153%	147%
Encours de la dette par habitant (Encours dette/population)	6 325,62 €	7 109,43 €	6 378,47 €

d) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2026	9 356 015,19	1 014 951,38	199 703,51	815 247,87	
2027	8 540 767,32	962 125,79	188 910,92	773 214,87	52 825,59
2028	7 767 552,45	860 873,37	168 288,73	692 584,64	101 252,42
2029	7 074 967,81	730 084,59	150 360,63	579 733,96	130 788,78
2030	6 495 233,85	676 359,53	137 375,53	538 984,00	53 725,06
2031	5 956 249,85	656 887,71	126 030,46	530 857,25	19 471,82
2032	5 425 392,60	643 274,35	115 161,39	528 112,96	13 613,36
2033	4 897 279,64	632 357,60	104 244,70	528 112,90	10 916,75
2034	4 369 166,74	617 735,11	93 401,78	524 333,33	14 622,49
2035	3 844 833,41	620 778,73	82 695,32	524 333,41	-3 043,62
2036	3 320 500,00	472 497,21	72 247,21	400 250,00	148 281,52
2037	2 920 250,00	451 745,15	65 245,15	386 500,00	20 752,06
2038	2 533 750,00	418 713,22	58 463,22	360 250,00	33 031,93
2039	2 173 500,00	376 066,99	52 066,99	324 000,00	42 646,23
2040	1 849 500,00	288 136,89	46 636,89	241 500,00	87 930,10
2041	1 608 000,00	237 567,04	41 567,04	196 000,00	50 569,85
2042	1 412 000,00	232 780,65	36 780,65	196 000,00	4 766,39
2043	1 216 000,00	227 994,18	31 994,18	196 000,00	4 766,47
2044	1 020 000,00	223 228,69	27 228,69	196 000,00	4 765,49
2045	824 000,00	218 421,27	22 421,27	196 000,00	4 807,42
2046	628 000,00	173 730,80	17 730,80	156 000,00	44 690,47

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Praz-sur-Arly, le 05/02/2026,

Le Maire,

Yann JACCAZ

